

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le deux octobre à midi, le Conseil municipal de la Commune de Combais, canton de Cavallette, Charente, s'est réuni en session extraordinaire, en vertu de l'autorisation préfectorale en date du 28th 1881 au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Chéruet, Jean, Maire.

Présents M. Bouge adjoint, Paul Thomas, Benoist Montig, Badailac, Dallaud et Chéruet, Maire.

M. Badailac a été élu secrétaire, ce qu'il a accepté.

M. le Maire donne connaissance au conseil des lettres préfectorales en dates des 23 et 28th 1881 et du plan, le tout relatif aux réparations à faire au presbytère.

Le Conseil après examen et délibération, émet le vœu suivant: que le plan soit maintenu dans l'état primitif, tel que l'a dressé l'architecte. Et pour le paiement des deux cents francs en déficit il serait fait de la manière suivante: 1^o une personne charitable a promis une somme de 70 francs et pour les 30 fr. restants vu l'état dans lequel se trouvent les finances de la commune le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien faire que cette somme soit prise sur

le crédit des amendes de police, car il est impossible à la commune de pouvoir faire cette somme vu les charges qui lui empêchent de pouvoir élèver sa part contributive. Le Conseil prie aussi M. le Préfet de vouloir bien faire droit à sa demande et faire que la adjudication des travaux puisse se donner le plus tôt possible.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé au registre les membres présents.

Directeur N. Reine

J. Bouyer Mention

Cherrier

J. B. Daulton

Dalard